

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PORTES DE VASSIVIERE

(Haute-Vienne)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mil quinze, le 10 décembre à 18 H 00, le Conseil de Communauté de la Communauté de Communes des Portes de Vassivière s'est réuni en session ordinaire à la salle d'exposition de la mairie d'Eymoutiers, sous la Présidence de Monsieur Jean-Pierre FAYE, Président,

Nombre de délégués en exercice : 33

Date de convocation du Conseil de Communauté : 3 décembre 2015.

Présents : BIDAUD Jean-Michel, CHABANAT Christine, CHADELAUD Michel, CHAUVERGUE Laurence, DEVAUX Nathalie (Pouvoir de Dominique BAUDEMONT), DOLLEY Alain (Pouvoir de Pascal BODIN), FAYE Jean Pierre, GANE Isabelle, GERY Claude, GLANGEAUD Delphine, LACOUTURIERE Michel, LENOBLE Monique (Pouvoir de Marie-Claire SERRU), LOURADOUR Patricia, MENUCELLI Thierry, MUZETTE Thierry, PAQUET Laurent, PERDUCAT Daniel, PERIGAUD Chantal, PEYRISSAGUET Jean-Jacques, PLAZANET Mélanie, PONS Gérard, SUDRON Frédéric, TERRIER Gilles, VERGNE Didier.

Suppléant avec voix délibérative : CANON Jean-Louis (suppléant de Bruno GARDELLE).

Excusés : BAUDEMONT Dominique, BODIN Pascal, GARDELLE Bruno, SERRU Marie-Claire.

Absent : CAMBOU Stéphane, POURCHET Pierre, SIMON Isabel, SIMON Philippe, ROGER Edouard.

Secrétaire de séance : Monique LENOBLE.

Présents 25 / Votants 28

N° 91-2015 – PETR Monts et Barrages : adoption de la modification des statuts et du règlement intérieur du conseil de développement

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 26 mars 2015 adoptant les statuts du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Monts et Barrages ;

Vu les statuts du PETR Monts et Barrages validés par arrêté préfectoral du 6 juillet 2015 ;

Vu le règlement intérieur du Conseil de développement du PETR Monts et Barrages en date du 9 septembre 2015 ;

Vu la délibération du Comité syndical du PETR Monts et Barrages en date du 9 décembre 2015 modifiant ces statuts ;

Monsieur le Président informe les membres du Conseil Communautaire que lors du Comité syndical du PETR Monts et Barrages du 9 décembre 2015, les élus ont adopté la modification de leurs statuts.

La modification porte sur la rubrique 6-7 de l'article 6 : Missions déléguées au PETR par ses membres.

Monsieur le Président précise que la rédaction originelle de la rubrique était la suivante : « A partir du 1^{er} janvier 2016, créer et gérer l'office de tourisme du Pays Monts et Barrages en charge du « Développement et de la promotion de l'activité touristique » ».

Monsieur le Président explique que la modification proposée est la suivante : Créer et gérer l'office de tourisme du Pays Monts et Barrages en charge du « Développement et de la promotion de l'activité touristique ».

Monsieur le Président indique en outre qu'il convient d'adopter le règlement intérieur du Conseil de développement du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Monts et Barrages.

Les membres du Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décident à l'unanimité

- **D'ADOPTER la modification des statuts du PETR Monts et Barrages comme indiqué ci-dessus ;**
- **D'ADOPTER le règlement intérieur du Conseil de développement du PETR du Pays Monts et Barrages annexé à la présente délibération ;**
- **DE NOTIFIER la présente délibération au PETR Monts et Barrages.**

Pour copie conforme :
Le 11 décembre 2015

Le Président,
Jean-Pierre FAYE